

NIVEAU III	DEJEPS MENTION ROLLER SKATING SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF
APPELLATION	ENTRAINEUR, COACH, MONITEUR
REFERENTIEL EMPLOI RNCP	<p>L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention "perfectionnement sportif" dans la limite des cadres réglementaires</p> <p>Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique</p> <p>Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge</p> <p>Il conduit, par délégation, le projet de la structure</p> <p>1 Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique</p> <p>2 Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement-entraînement) et de formation</p> <p>3 Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure, il coordonne une équipe bénévole et professionnelle</p>
COMPETENCES attestées	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des programmes de perfectionnement sportif - Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement - Conduire une démarche de perfectionnement sportif - Conduire des actions de formation auprès d'un public bénévole et professionnel
EXIGENCES PREALABLES à l'entrée en formation	<ul style="list-style-type: none"> - AFPS (arrêté du 20/11/06, article 3) - Justifier d'une expérience de pratiquant durant au minimum 1 saison sportive - Justifier d'une expérience d'encadrement de sportifs de l'initiation au perfectionnement durant au minimum 1 saison sportive
VERIFICATION	<p>Attestations de pratiquant et d'encadrement délivrées par le président du club. A défaut, test d'évaluation de la maîtrise technique et des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'analyser les différents éléments techniques des fondamentaux - EC d'identifier les différentes techniques de base correspondant à l'initiation - EC de décrire, avec le vocabulaire approprié, les différents éléments constitutifs d'une difficulté technique de base correspondant à l'initiation
DISPENSES des exigences préalables à l'entrée en formation	<ul style="list-style-type: none"> - BEES1 Roller - CS Roller + BPAPT - BEF Roller - Sportif de haut niveau
EXIGENCES PREALABLES à la mise en situation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline - EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant - EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident - EC de mettre en œuvre une situation de formation <p>→ Séance pédagogique suivie d'un entretien</p>
FORMATION	<p>1200 heures en formation initiale</p> <p>700 heures en formation continue</p>
COÛT	<p>En fonction des centres de formation</p> <p>Dans le champ de la Formation Professionnelle, des aides à la formation sont attribuées : site INTERNET du MJSVA, rubriques → emploi et formations</p> <p>→ formations et diplômes professionnels dans le sport et l'animation</p> <p>→ aides au financement des formations</p>
REFERENTIEL DE CERTIFICATION	<p><u>Diplôme DE obtenu par capitalisation de 4 unités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Deux unités capitalisables transversales</u> quelle que soit la mention
VALIDITE DES UC 5 ANS	<ul style="list-style-type: none"> UC1 : EC de concevoir un projet d'action UC2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action - <u>Une unité capitalisable de spécialité</u> UC3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline - <u>Une unité capitalisable de mention</u> UC4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
EQUIVALENCES	- BEES1 Roller + 2 saisons d'Entraîneur = DE Roller